



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E3265

VALABLE JUSQU'AU 20/11/2026

ÉDITÉ LE 14/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/11/1997

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 01/07/2018

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC MONTPELLIER 97B64

Siret : 414 654 293 00029

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 41 985 I

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C38957K1247000 / 001 468937/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C38957K1247000 / 001 468937/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : CELESTIN CHARPENTES

11 RUE DE LA SYRAH  
LIEU DIT LES TANES BASSES  
34800 CLERMONT-L'HERAULT

Téléphone : 04 67 44 93 60

Portable : 06 23 03 66 66

Fax : 04 67 44 93 69

Site Internet : [www.celestincharpentes.fr](http://www.celestincharpentes.fr)

E-mail : [bureau@celestincharpentes.fr](mailto:bureau@celestincharpentes.fr)

Responsabilité légale :

OPALS (838 611 804) / GIRAUD OLIVIER DIRECTEUR GÉNÉRAL / PILON LAURENT  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 19 Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2313	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité supérieure) Mention RGE	19/10/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	19/10/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	19/10/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.